

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations



COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle des fêtes Daniel BOITEUX Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

VOTE PAR PROCURATION : Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Laurent BUAT.

Depuis de nombreuses années, la commune de Compertrix soutient l'action de l'AFM Téléthon. La nouvelle période de confinement n'a pas permis à la commune de réaliser des animations au profit du Téléthon.

Cependant la commune souhaite engager une promesse institutionnelle de dons au profit du Téléthon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De faire un don d'un montant de 500 € au profit du Téléthon en promesse institutionnelle et indique que le versement se fera en début d'année 2021.

Délibération n° 2020.041

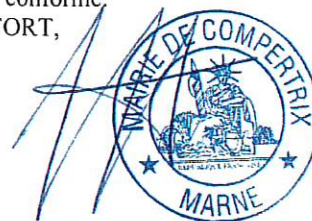
Objet :

**Soutien à l'AFM
Téléthon par une
promesse
institutionnelle de dons**

Fait à COMPERTRIX, le 11 décembre 2020

Extrait certifié conforme,
M. Pascal LEFORT,

Maire.



Le Maire peut certifier le caractère
exécutoire de la présente délibération :

*reçue en préfecture le : 14/12/2020

*publiée ou notifiée le : 15/12/2020

